

Promotion de la Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto.

Les changements climatiques et leurs effets néfastes sont une préoccupation commune à toute l'humanité. Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement et notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sont de plus en plus exposés au risque de subir les effets négatifs du changement climatique et nous reconnaissons qu'à cet égard les problèmes de la pauvreté, de la dégradation des sols, de l'accès à l'eau et à la nourriture et de la santé demeurent au centre de l'attention mondiale. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal instrument de la recherche d'une solution au changement climatique, une préoccupation mondiale, et nous réaffirmons notre attachement à la réalisation de son objectif ultime, à savoir la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait les perturbations anthropiques dangereuses du système climatique, dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement au changement, pour que la production alimentaire ne soit pas menacée et pour qu'un développement économique durable puisse s'instaurer, compte tenu de nos responsabilités communes mais différenciées et de nos capacités respectives. Rappelant la Déclaration du Millénaire, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques entre en vigueur, de préférence avant le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 2002, et à commencer à appliquer les réductions prescrites des gaz à effet de serre, les États qui ont ratifié le Protocole de Kyoto engagent vivement ceux qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier sans délai.

Plan d'application de Johannesburg 38

- (i) Promouvoir la ratification du Protocole de Kyoto par un nombre suffisant de pays pour que le Protocole puisse entrer en vigueur (y compris la ratification de la Russie qui est essentielle, puis celles du plus grand nombre possible de Parties à la CCNUCC avant 2008).
- (ii) Amorcer au début de 2004 un processus d'élaboration d'un régime climatique mondial basé sur l'application effective du Protocole de Kyoto et l'adoption des Accords de Marrakech (conclusion prévue en 2005). Cela suppose de procéder à une analyse rigoureuse des intérêts et des options du Canada en ce qui concerne de futurs engagements.
- (iii) Soutenir une plate-forme en vue d'un dialogue stratégique informé avec d'autres pays durant la période 2003-2005, y compris les opinions/appuis à l'égard de l'architecture d'un futur régime climatique mondial doté d'une structure pour des engagements d'atténuation différenciés. Cela supposera d'appuyer la participation des pays en développement aux réunions et aux ateliers menant à la Neuvième Conférence des Parties et à la Première Réunion des Parties et par la suite, et de lancer et/ou d'intensifier le dialogue stratégique sur les changements climatiques, dans le cadre du processus de Kyoto ou à l'extérieur de celui-ci, avec des partenaires internationaux clés comme les États-Unis, la Russie, la Chine et le Japon.